

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

Nom du produit : GREEN WAY APPÂT GELÉE POUR FOURMIS ET BLATTES N° D'HOMOL. 30375 LPA
GREEN WAY APPÂT GELÉE D POUR FOURMIS ET BLATTES N° D'HOMOL. 30628 LPA

Classe chimique : Insecticide inorganique

Titulaire d'homologation/fabricant : Innovative Pest Control Products
C. P. 880216
Boca Raton (FL) 33488-0216

TÉLÉPHONE D'URGENCE 24/7 : INFOTRAC 800-535-5053 Appels internationaux, frais virés 352-323-3500
URGENCES SANITAIRE 24/7 : 800-222-1222 National Poison Control Center

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

Pictogrammes du SGH :  

Étiquette du SGH : Aucune.

Le produit est un gel blanc ayant peu d'odeur. Le produit peut irriter les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

Dangers physiques :

Aucun.

Dangers pour la santé :

H303, Peut être nocif en cas d'ingestion.

H316, Provoque une légère irritation cutanée.

H320, Provoque une irritation des yeux.

Dangers pour l'environnement :

Aucun.

Conseils de prudence :**Général :**

P101, Tenir hors de la portée des enfants.

P103, Lire l'étiquette avant utilisation.

Prévention :

P234, Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P264, Se laver soigneusement après manipulation.

P270, Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P281, Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Intervention :

P314, Consulter un médecin en cas de malaise.

P331, NE PAS faire vomir.

P340, Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P352, Laver abondamment à l'eau et au savon.

Entreposage :

P402, Stocker dans un endroit frais et sec.

VOIES D'ADMINISTRATION : Contact avec les yeux, adsorption par la peau et ingestion.

CANCÉROGÉNÉICITÉ : Les matières actives du produit ne sont pas classées comme cancérigènes par l'ACGIH, le CIRC, l'OSHA et le NTP.

3. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

INGRÉDIENTS	N° CAS	N° EINECS	Pourcentage
Octaborate disodique tétrahydraté	12280-03-4	234-541-0	6
Ingrédients brevetés – De qualité alimentaire	Breveté	Breveté	94

4. PREMIERS SOINS

INGESTION : Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Rincer immédiatement la peau avec une quantité abondante d'eau pendant 15 à 20 minutes.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Recourir à un médecin si les yeux continuent d'être irrités.

INHALATION : Ne pose pas un problème. Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la victime ne respire pas, appeler le 9-1-1 ou une ambulance.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR ET MÉTHODE : Non combustible.

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ : SO.

MOYENS D'EXTINCTION : Utiliser une protection normale contre l'incendie pour un incendie environnant.

TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome. Si l'on utilise de l'eau pour maîtriser l'incendie, contrôler et empêcher le ruissellement de pénétrer dans l'approvisionnement en eau ou l'environnement.

6. REJET ACCIDENTEL

MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT/FUITE : Garder tout personnel non autorisé à l'écart. Porter un équipement de protection individuelle suivant les besoins. Absorber la matière renversée à l'aide d'un absorbant convenable. Laver les surfaces dures à l'aide d'un détergent et de l'eau, puis absorber la matière à l'aide d'un absorbant convenable. Récupérer la matière renversée, tout sol contaminé, l'eau et l'absorbant puis les placer dans un récipient à déchets en vue de les éliminer adéquatement. Aviser l'instance gouvernementale pertinente si le rejet doit être signalé ou s'il pourrait avoir des effets secondaires néfastes sur l'environnement. Éliminer les déchets conformément aux directives figurant sur l'étiquette.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

MISES EN GARDE CONCERNANT LA MANIPULATION : Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Se laver à fond après avoir manipulé le produit. Si les vêtements sont contaminés, les laver à fond avant de les réutiliser.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'ENTREPOSAGE : Conserver le produit à la température ambiante.

8. CONTRÔLE DES EXPOSITIONS/PROTECTION PERSONNELLE

PROTECTION DES YEUX : On suggère de porter une protection des yeux.

PROTECTION DE LA PEAU : N'est pas normalement nécessaire.

PROTECTION DES MAINS : N'est pas normalement nécessaire.

PROTECTION RESPIRATOIRE : N'est pas normalement nécessaire.

CONTRÔLES TECHNIQUES : Conditions ambiantes normales.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE : Incolore à légèrement blanc.

DENSITÉ : 1,34 g/mL à 68 °F (20 °C). **pH** : 7,4.

ODEUR : Sucrée.

SOLUBILITÉ (eau) : Soluble.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable dans des conditions normales.

MATIÈRES INCOMPATIBLES : Oxydants puissants.

CONDITIONS À ÉVITER : L'entreposage prolongé à des températures dépassant 100 °F (40 °C).

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Aucun.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le produit est légèrement toxique.

INGESTION : Peut provoquer une irritation au tractus gastro-intestinal et à la gorge.

CONTACT AVEC LA PEAU : Très peu irritant.

INHALATION : Les brumes et les vapeurs peuvent irriter les voies respiratoires.

CONTACT AVEC LES YEUX : Irritant peu sévère.

EFFETS CHRONIQUES : Inconnus.

CANCÉROGÉNÉCITÉ : Les matières actives du produit ne sont pas classées comme cancérogènes par l'ACGIH, le CIRC, l'OSHA et le NTP.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT : Sans effets connus.

RENSEIGNEMENTS ÉCOTOXICOLOGIQUES : Non déterminés.

PERSISTANCE ET DÉGRADATION : Inconnues.

13. ÉLIMINATION

L'UTILISATEUR FINAL DOIT SE DÉPARTIR DE TOUT PRODUIT INUTILISÉ CONFORMÉMENT AUX RECOMMANDATIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE.

ÉLIMINATION DU PRODUIT : Aucun traitement spécial relativement à l'élimination n'est requis. Se reporter à la réglementation provinciale ou municipale pour connaître les exigences pertinentes propre au site.

ÉLIMINATION DU CONTENANT : Se départir des contenants et des déchets conformément aux directives figurant sur l'étiquette et à la réglementation provinciale.

14. TRANSPORT

APPELLATION RÉGLEMENTAIRE DU TMD : Non réglementé.

APPELLATION RÉGLEMENTAIRE DE L'IATA : Non réglementé.

APPELLATION RÉGLEMENTAIRE DE L'OMI : Non réglementé.

15. RÉGLEMENTATION

STATUT SIMDUT : Ce produit n'est pas dangereux en vertu du critère SIMDUT.

16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

RAISON DE LA PUBLICATION : La nouvelle fiche signalétique SGH remplace celle du 14 janvier 2014.

DATE D'APPROBATION : 15 mai 2014

RÉDACTION : Dennis Belau
DBelau@comcast.net

RÉVISION : Alan Bernard
alan@antcafe.com

GARANTIE : L'information fournie dans la présente fiche signalétique provient de sources jugées fiables. Innovative Pest Control Products ne fournit aucune garantie, explicite ou implicite, et n'assume aucune responsabilité pour l'exactitude et l'intégralité des données qui s'y trouvent. Cette information vous est offerte afin que vous puissiez l'examiner et l'étudier. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données se rapportant à l'usage particulier qu'il en fait.